



Présent(e)s : Mme Bréban, M. Bérard, Mme Etchart, M. Genel, M. Moskvicz, Mme Mazéo, Mme Pons, Mme Prazan, Mme Vallantin et M. Grass.
Excusé(e)s : Mme Hérault et M. Riondet-Geneviev.

Intervention de Corine Faugeron, élue référente du Conseil de quartier

Corine Faugeron annonce que le ravalement du mur du cloître Saint-Merri a été voté au Conseil d'arrondissement du 29 janvier et qu'une végétalisation du mur est inscrite dans la délibération relative au ravalement. La DEVE travaille actuellement à ce projet de végétalisation.

Elle explique avoir insisté pour que les arbres de la place Edmond Michelet soient replantés rapidement. Ann-Caroline Prazan annonce que cela a été réalisé.

Corine Faugeron ajoute ne pas avoir d'information sur la suite de l'aménagement de la place Edmond Michelet et que l'installation de la fontaine est un peu retardée.

Le dysfonctionnement de la fontaine Stravinsky est évoqué. Corine Faugeron précise que chaque année la fontaine est arrêtée en période hivernale. Plusieurs membres partagent l'avis qu'elle est cassée. Sophie Pons ayant proposé au budget participatif 2018 la remise en eau de cette fontaine, les membres du Conseil de quartier espèrent qu'un retour sur le projet leur apportera davantage d'information.

Corine Faugeron annonce que le Who's, qui avait eu une fermeture administrative de 15 jours, a fait un référé et obtenu la réouverture. La fermeture de l'établissement n'a duré qu'une semaine. Elle rappelle que le Who's a perdu début janvier son autorisation de nuit et qu'il doit fermer à deux heures du matin. Il semblerait que la Préfecture de Police n'ait pas su défendre cette fermeture. Corine Faugeron fait part du mécontentement de la Mairie du 4^e qui s'est battue pour obtenir l'enlèvement de l'autorisation de nuit et la fermeture administrative de l'établissement. Les membres du Conseil de quartier attendent depuis trois mois la position de la Direction de l'Urbanisme (DU) sur cette situation et souhaitent être informés des conclusions de la DU et de la réalisation des mesures de bruit par la Préfecture de Police. Ils demandent également à recevoir le référé.

Aire piétonne Beaubourg

Les membres du Conseil de quartier travaillent depuis plusieurs mois sur la révision du plan d'accès et des règles de circulation du plateau Beaubourg car ils partagent l'avis que les conditions d'accès et de stationnement sur cette aire ne sont pas satisfaisantes. Sur les conseils de leur ancien élu référent Julien Landel, ils ont mené une enquête auprès des commerçants du plateau Beaubourg.

Le rapport de l'enquête menée auprès de 75 commerçants a été transmis aux membres du Conseil de quartier. Alain Genel invite les membres présents à se prononcer sur les propositions dégagées suite à cette enquête. Une relecture des conclusions est effectuée pendant la réunion.

Les membres du Conseil de quartier échangent sur les différentes utilisations de ce rapport et sur la façon de faire un retour aux commerçants contributeurs. Trois hypothèses sont proposées :

- organiser une réunion publique invitant les commerçants à valider ou à amender le rapport, puis organiser une réunion avec les services de la Ville de Paris pour élaborer une solution.
- organiser d'emblée une réunion publique avec commerçants et services, puis étudier une solution avec les Services.
- organiser une réunion publique invitant les commerçants à valider ou à amender le rapport, travailler à une solution avec les Services en y associant un représentant des commerçants.

Corine Faugeron félicite les membres du Conseil de quartier Saint-Merri du travail précis qu'ils ont effectué. Elle partage l'avis que les conclusions de leur enquête ne sont pas irréalisables et que certaines propositions sont de bon sens. Sur les suites à donner à ce rapport, Corine Faugeron conseille de choisir la 3^e hypothèse et souligne l'importance de faire un retour physique aux commerçants contributeurs pour les informer de ce qui a été remis à la Mairie du 4^e.

Alain Genel ajoute qu'il faudra en toute hypothèse annoncer en réunion publique, après les échanges avec la Mairie du 4^e et les services de la Ville, ce qui sera réalisé. Les membres du Conseil de quartier décident finalement de faire simplement un retour physique ou par mail aux 75 commerçants, puis après échange avec la Mairie du 4^e et les services, d'organiser une réunion publique.

L'enquête menée auprès des commerçants a permis de constater que de nombreux commerçants ne connaissent pas le Conseil de quartier.

Sophie Pons explique avoir reçu une communication relative au planning des travaux des Halles prévus jusqu'en 2020 et se demande si ces travaux ne se poursuivent pas également dans le 4^e arrondissement. Corine Faugeron explique qu'aucun chantier n'est prévu sur le boulevard Sébastopol et que le projet de piste cyclable attendra 2020. Elle précise que la continuité avec les travaux des Halles sera à réévaluer après 2020 en raison de la fusion des quatre premiers arrondissements.

Végétalisation du quartier

Les membres du Conseil de quartier devaient rencontrer des commerçants ciblés lors de deux marches exploratoires pour leur proposer d'accueillir, après obtention d'un permis de végétaliser, une jardinière financée par le Conseil de quartier.

Alain Genel précise que Pauline Gallen a rencontré Coworking, qui souhaite participer au projet et accueillir trois jardinières. Il reste dans l'attente d'un retour du Conseil épiscopal de l'église Saint-Merri. Ann-Caroline Prazan annonce le souhait du Bobart' d'accueillir deux jardinières et celui de la pizzeria de l'angle de la place Edmond Michelet d'accueillir une ou deux jardinières.

D'autres sites susceptibles d'accueillir une ou plusieurs jardinières sont proposés pendant la réunion. Cette exploration doit être poursuivie activement

Alain Genel rappelle qu'un travail réalisé par l'association des jardiniers du 4^e fut présenté lors d'un CICA et proposait la mise en place d'un chemin de la nature. Le quartier Saint-Merri n'était pas inclus dans leur projet. Alain Genel demande si une continuité végétale pourrait être envisagée.

Corine Faugeron précise que le projet de l'association des jardiniers du 4^e consiste à essayer de construire un corridor écologique, afin de permettre le développement de la biodiversité. Elle conseille de mettre sur plan l'ensemble des permis de végétaliser obtenus par les commerçants afin de visualiser le cheminement végétal qui pourrait se dessiner.

Point sur les projets déposés au budget participatif 2018

Alain Genel rend compte des projets déposés suite à la clôture de la phase de dépôt de projet du 4 février. Six projets concernent le quartier Saint-Merri : un projet d'aménagement de terrasses pour l'école Saint-Merri, la remise en eau de la fontaine Stravinsky, le stockage de vélo en sous-terrain, l'installation d'une fontaine Wallace sur la place Edmond Michelet, un hologramme dans le quartier de l'Horloge et l'installation de garde-manger solidaires (déposé au nom du Conseil de quartier Saint-Merri).

Fusion des quatre premiers arrondissements

La Mairie du 4^e a invité les Conseils de quartier du 4^e à réfléchir sur la fusion à venir des quatre arrondissements du centre autour de trois axes : la démocratie locale, la géographie des Conseils de quartier et quels projets pour la future Mairie.

Alain Genel rappelle qu'un groupe de travail du Conseil de quartier s'est organisé pour travailler sur cette fusion avec des représentants des Conseils de quartier limitrophes au quartier Saint-Merri relevant des 3 autres arrondissements. Il explique que la comparaison des chartes des quatre arrondissements a permis de mettre en évidence plusieurs points positifs tirés des différentes chartes : le statut du Conseil de quartier comme Commission consultative du Conseil d'arrondissement et la possibilité de faire des vœux, la mise en place de partenariats nombreux (avec la Police ou des institutions), la présence d'élus référents en début de Conseil de quartier, l'organisation, la composition et l'ouverture des Conseils de quartier.

Des échanges sur la composition d'un Conseil de quartier ont lieu pendant la réunion.

Les membres présents sont favorables aux principes proposés retenus par le groupe de travail 1234 :

- Le Conseil de quartier est constitué de personnes volontaires, de personnes tirées au sort et d'un collège de personnalités qualifiées. Il se réunit tous les 2 mois dans cette configuration.
- le Conseil de quartier ouvre tous les 2 mois (en alternance avec les réunions « privées ») ses réunions au public avec une vraie communication.
- seuls les membres du Conseil de quartier peuvent alors voter.
- les élus référents sont présents en début de chaque séance.
- il est possible d'inviter des élus à une réunion s'il y a des questions à leur poser.
- le Conseil de quartier est une commission consultative du Conseil d'arrondissement et peut émettre des vœux.

De brefs échanges sur la géographie des Conseil de quartier permettent d'imaginer :

- la création d'un quartier centre regroupant les aires piétonnes, des 4 arrondissements ou la création d'un quartier plutôt centré sur les espaces culturels et commerciaux.
- la création d'un quartier Marais, regroupant la partie de Saint-Merri qui est à l'est de la rue du Renard et Saint-Gervais.
- le regroupement des quatre quartiers du 4^e pour ne faire qu'un quartier.

Divers

Ann-Caroline Prazan fait part de la proposition de commerçants d'accueillir les membres du Conseil de quartier dans leur établissement avec d'autres commerçants pour un pot de l'amitié. Les membres du Conseil de quartier sont favorables à délocaliser ponctuellement leur réunion afin de mieux faire connaître le Conseil de quartier.

Prochaines réunions 2018

Jeudi 8 mars, de 19h à 21h, **en salle voyelles** du Pôle Citoyens de la Mairie du 4^e

Jeudi 5 avril, mardi 15 mai et mardi 12 juin, de 19h à 21h, **en salle calmon** de la Mairie du 4^e